

**CONSEIL MUNICIPAL – 14 OCTOBRE 2015-**

L'an deux mille quinze, le 14 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

**Date de la convocation** : 09 octobre 2015

**Présents** : Mmes et MM. Marie ALLIER, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN et Dominique LOUZON.

**Pouvoir** : Touria BAROUX à Laurence DELETRE

Philippe BRIDONNEAU à Jacques CHARRIE  
Sébastien CARRIERE à Jean-Michel BILLOT  
Jean-Louis ECHAVIDRE à Jacques GAMBELIN  
Patrice HAUG à Dominique LOUZON  
Vivien LAGARDE à Nicolas BONNEAU  
Myriam SALVY à Marie ALLIER

**Secrétaire de séance** : Marie ALLIER

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 16/09/15 et signature du feuillet de clôture,**
- **Décision Modificative n°2,**
- **Point sur arrêt de bus « As Blancs »,**
- **Promesse d'achat parcelles A 270 et A 275 entre la commune de Rebigue et la SAFER,**
- **Questions diverses.**

**Approbation du compte-rendu du conseil du 16 septembre 2015**

Le compte rendu du conseil du 16 septembre est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

**Décision Modificative n° 2**

Lors du vote du budget il a été affecté la somme de 2 000 € au compte 73 925 (Fonds de péréquation recettes fiscales). Or il fallait prévoir la somme de 2 520 €. Il manque donc 520 €.

Il y a lieu de voter une décision modificative de virement de crédits pour abonder le compte 73 925 / chapitre 014 de la somme de 520 €.

<b>Désignation</b>	<b>Diminution de crédits ouverts</b>	<b>Augmentation de crédits ouverts</b>
D 73 925 (Fonds de péréquation)		520 €
D 6226 (honoraires)	520 €	
<b>TOTAL</b>	<b>520 €</b>	<b>520 €</b>

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative**

**Point sur arrêt de bus As Blancs**

La mairie a reçu un courrier du département au sujet de la demande de subvention pour les aménagements de sécurité prévus au carrefour As Blancs et à l'entrée du village côté mairie :

- As Blancs : coût estimatif des travaux 16 000 € pour 4 coussins berlinois et 2 radars pédagogiques. La subvention attribuée par le conseil départemental est de 4 800 € (soit 30 % du montant des travaux)
- Croisement RD 35/ RD 95B (entrée du village côté mairie): coût estimatif des travaux 6 000 € pour un coussin berlinois et l'aménagement d'une zone en galets maçonnés. La subvention attribuée par le conseil départemental est de 1 800 € (30 % également).

Monsieur Baquier du Sicoval s'est renseigné auprès des services du secteur routier du Conseil Départemental sur l'obligation de mettre les deux radars de part et d'autre du croisement en plus des coussins berlinois. Le service conseille d'en laisser un avant le croisement dans le sens Le Pin / village, à droite. Il serait alors possible de supprimer le second radar au croisement As Blancs et de l'implanter plus vers le centre du village.

Monsieur Charrié demande au conseil de se prononcer sur les deux projets : la volonté d'investir pour renforcer la sécurité des futurs arrêts de bus au carrefour As Blancs ainsi que la mise en sécurité du croisement RD 35 et RD 95B.

**Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de prévoir des travaux pour renforcer la sécurité.**

Jacques Charrié demande au conseil de se prononcer sur le maintien de la mise en place de radars au croisement As Blancs, en plus des coussins berlinois.

**Après délibération, le conseil décide par 9 voix contre et 6 voix pour de ne pas prévoir de radars pédagogiques à cet endroit car cela paraît inutile en plus des coussins berlinois.**

Le secteur routier du conseil départemental sera contacté. S'il n'y a aucune obligation de leur côté, aucun radar ne sera installé dans le secteur As Blancs. Si le conseil départemental impose l'installation d'un radar, il sera installé avant le carrefour en venant du Pin.

Un autre radar sera installé vers le village, à droite dans le sens Le Pin / mairie, au niveau du château Giscard.

**Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

#### Promesse d'achat parcelles A 270 et A 275 entre la commune et la SAFER

- Pour rappel, l'objectif de cet achat est d'implanter un local technique à court ou moyen terme sur le bas de la parcelle et de contribuer au maintien des espaces agricoles.
- La Safer s'est prononcée en faveur de la commune à qui elle propose de l'acheter pour un montant de 20 730 € auxquels il faut ajouter environ 1 900 € de frais de notaires (pour information, la commune a budgété 39 000 € pour cet achat).
- La commune doit s'engager à maintenir la vocation agricole de cette parcelle pendant 15 ans et à louer 1.20 hectares minimum à l'EARL de la Maisou.

**Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette promesse d'achat et autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent.**

#### Questions diverses

- ➔ Laurence Delétré informe le conseil qu'un kinésithérapeute propose de se rendre sur la commune pour effectuer des soins en fonction de la demande. Pour cela il a besoin de louer une salle. Jacques Charrié demande à chacun de réfléchir sur ce sujet.
- ➔ Dominique Louzon demande ce qu'il en est de l'aménagement de trottoirs le long de la RD 95B (très dangereux de circuler à pieds le long de cet axe). Monsieur Charrié répond que, face aux baisses de dotations, les finances du conseil départemental sont restreintes et qu'il faut faire des choix. Dans la mesure où le conseil s'est prononcé en priorité en faveur des travaux de mise en sécurité, il faudra attendre pour faire une autre demande de subvention.
- ➔ Chemin du Vieux Moulin : Jacques Charrié et Jacques Gambelin ont rencontré les représentants des riverains du chemin du Vieux Moulin au sujet du projet de lotissement Ladurantie.  
La réflexion menée par les riverains porte principalement :
  - sur la création d'un espace vert
  - sur un projet d'urbanisation limité à un petit nombre de maisons
 Suite à la présentation du compte rendu de cette rencontre et à l'analyse des souhaits des riverains (cf. document rédigé par les représentants), les élus apportent les éléments de réponse suivants:
  - pour la création de l'espace vert: à moins de 400 m de ce site dans la zone de la Fount Grando, il existe le legs de la famille Cousturié qui pourra répondre à cette demande (plus d'un hectare), ce qui ferait double emploi si cet espace était créé. De plus pour les enfants, une aire de loisirs "G. et A. Ladurantie" vient d'être réalisée et qui répond à l'esprit du legs.
  - pour le petit nombre de maisons: le projet initial d'urbanisation comportait 12 lots et pour répondre au souhait des rebigois l'avant projet actuel ne comporte plus que 7 lots.

Ce legs de la famille Ladurantie est aussi prévu pour des projets ultérieurs à caractère social mais doit permettre également la réalisation des aménagements communaux dans ce lotissement (VRD, assainissement, désenclavement des riverains), donc le conseil devra faire des choix pour optimiser au mieux la valeur de ce legs.

- On constate une recrudescence de régularisations des « demandes de conformité » suite à des travaux qui n'ont pas fait l'objet de « Déclaration Préalable » avant leur exécution.

**Rappel : il est nécessaire de déposer en mairie une Déclaration Préalable avant de démarrer tous travaux :** clôtures, abris de jardin, piscines...

- Haies et espaces verts : des rebigois ont fait remonter en mairie que des haies débordent sur la voie publique et gênent la circulation piétonne ou automobile.

**Rappel : les haies ne doivent pas empiéter sur le domaine public et doivent donc être coupées à l'aplomb de la propriété.**

De même il a été constaté des dépôts sauvages de végétaux.

**Rappel : les déchets végétaux et résidus de tonte ne doivent pas être jetés sur la voie publique.**

- Redevance incitative déchets : la prochaine facture à blanc sera adressée aux administrés fin novembre / début décembre.
- 11 novembre : un dépôt de gerbe aura lieu le mercredi 11 novembre à 11h au Monument de la Paix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le mercredi 18 novembre à 18h30.